

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du JEUDI 05 DÉCEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 05 décembre à 20h00 le Conseil Municipal de Civrieux d'Azergues, régulièrement convoqué le 29/11/2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Marie-Pierre TEYSSIER, Maire.

Présents : Mme Marie-Pierre TEYSSIER, M. Loïc BOUCHARD, M. Pierre-Jean LIOBARD, Mme Isabelle ADELIN, Brigitte BOURGEAY, Marie-Charlotte HÉRITIER, Mathieu DESBAT, M. Alain NODIN, M. Aymeric TEVISSIN, M. Olivier PASQUAL, Mme Nadine MICHON, M. Jean-Baptiste PAULIN, Mme Laëtitia PONGE

Absents excusés : Mme Sandrine VÉNÉRUSO (pouvoir donné à Loïc BOUCHARD)
Mme Françoise BRESSON (pouvoir donné à Nadine MICHON)
M. Jérôme ÉCOCHARD (pouvoir donné à Marie-Pierre TEYSSIER)

Nombre de conseillers en exercice : 16 présents : 13 votants : 16

Secrétaire de séance : Mme Laëtitia PONGE

Mme le Maire met au vote l'approbation du Procès-Verbal de la réunion du 29 octobre 2024. Après vote, ce procès-verbal est approuvé à **l'unanimité** et pourra être mis en ligne et à la disposition du public selon les nouvelles règles de diffusion des séances du conseil municipal.

Mme le Maire met en délibéré les points inscrits à l'ordre du jour :

URBANISME :
ACQUISITION FONCIÈRE POUR CRÉATION D'UNE FUTURE VOIRIE

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que l'entrée et la sortie de la zone commerciale située 600/700 Route de la Vallée s'effectuent actuellement dans un seul sens de circulation : de Civrieux d'Azergues vers Lozanne. Afin que la clientèle puisse reprendre la direction de Civrieux d'Azergues, Mme le Maire et les membres de la commission voirie proposent que la mairie acquière une bande de terrain située dans la zone d'activité du Pontet pour créer ultérieurement une nouvelle voirie. Cette dernière permettrait une sortie plus sécurisée des clients à proximité du rond-point Route de la Vallée et ainsi dynamiser cette zone de chalandise.

la commune pourrait d'ores et déjà acquérir une 1^{ère} bande de terrain de 177 m² (partie en jaune fluo sur le plan ci-après) ; bande de terrain issue d'une division de la parcelle A2024. Ce tènement se trouvant sur une zone U, une consultation du service des Domaines a été faite pour avoir une évaluation de cette 1^{ère} bande de terrain.

Coefficient familial	Tarif du repas facturé
QF1 -500 €	4€
QF2 / de 500 à 800 €	4.50 €
QF3 / 800 € ET +	5 €
Enfance PAI sévérien	2.50 €
Enfant PAI extérieur	4 €
Enfant extérieur	6€

Et à titre indicatif, les charges inhérentes au fonctionnement du service de cantine se montent à 6.17 € / repas regroupant le prix du repas, les frais de personnel engagés pour la cantine, les charges de fonctionnement telles que l'électricité, le chauffage, le ménage, matériels divers et l'entretien des locaux.

Mme Adeline, adjointe en charge des affaires scolaires, fait remarquer que les familles sévériennes se trouvent en grande majorité dans la tranche de quotient familial QF3 / 800 € et + ; ce qui induit que, le montant unitaire facturé se situe majoritairement jusqu'alors à 5 €/ repas.

Elle précise qu'aucune augmentation du tarif n'a été effectuée depuis plus de 3 ans et que la participation de la municipalité relative aux repas de cantine augmente de façon conséquente ; c'est pourquoi le tarif unitaire doit être réétudié. Ces informations ont, en amont de cette session, été présentées aux parents délégués lors du dernier conseil d'école.

Après débat, Mme le Maire propose que les tarifs augmentent à partir du 01/01/2025 dans les conditions suivantes :

Coefficient familial	Tarif du repas actuel	Nouveau Tarif du repas de cantine proposé
QF1 -500 €	4€	4,20 €
QF2 / de 500 à 800 €	4.50 €	5,20 €
QF3 / 800 € ET +	5 €	5,90 €
Enfance PAI sévérien	2.50 €	2,60 €
Enfant PAI extérieur	4 €	4,30 €
Enfant extérieur	6€	6,90€

Après débat, les élus s'accordent sur les tarifs proposés par Mme le Maire et procède au vote.

Après délibération, cette nouvelle grille tarifaire du repas de cantine est adoptée à l'unanimité.

FINANCES

① ADMISSION EN CRÉANCES ÉTEINTES

Mme le Maire expose que Mme la Comptable publique de Villefranche S/S a transmis une liste de créances éteintes, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget communal.

Il est rappelé qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Comptable public de procéder, sous le contrôle de l'État, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Dans le cas de créances éteintes, il est rappelé que cette situation intervient lorsqu'une décision juridique extérieure prononce l'irrecouvrabilité, qui s'impose alors à la collectivité et s'oppose à toute action en recouvrement par le comptable. Ces créances éteintes constituent donc une charge budgétaire définitive et doivent être constatées par l'Assemblée.

Ces créances s'élèvent à 960 € et concernent la sté GI Productions pour laquelle la liquidation judiciaire a été prononcée.

Il est donc demandé à l'Assemblée de constater au compte « 6542 : créances éteintes » le montant de 960 €.

Après vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

② MUTUALISATION DU COÛT D'UNE FORMATION

Mme le Maire rappelle les difficultés rencontrées quotidiennement par les agents du service périscolaire concernant la gestion des enfants aux comportements ou langages inappropriés. Fort de ce constat, la mairie a recherché une formation adéquate pour aider les agents à avoir le bon discours et la bonne attitude face à ces comportements.

Une formation a effectivement été trouvée, dispensée sur 2 jours par une psychologue spécialisée dans le développement des compétences psychosociales des enfants de 3 à 11 ans pris en charge par le périscolaire et des professionnels encadrants.

Le coût global se monte à 1405.60 €. Cette formation ne faisant pas partie du catalogue des formations proposées par le CNFPT, le coût restera donc à la charge de la mairie.

4 agentes périscolaires de Civrieux d'Azergues sont invitées à suivre cette formation et pour compléter ce groupe mais également pour en mutualiser le coût, il a été proposé aux communes de Lucenay et Légny d'intégrer également leurs agents ; ce qu'elles ont aussitôt acceptées (leurs agents subissant les mêmes problématiques).

Ainsi, la facture de cette formation sera entièrement payée par la commune de Civrieux d'Azergues, porteuse de ce projet et une refacturation devra être effectuée auprès des communes participantes au prorata du nombre d'agents.
Pour ce faire, il est nécessaire de délibérer pour fixer le prix de refacturation/agent qui se monte à 175.70 € (1405.60 / 8 agentes présentes).

Après vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

DÉCISIONS DU MAIRE

① Mme le Maire informe l'assemblée qu'une décision du maire d'ordre financière a été prise concernant le transfert de crédits entre 2 chapitres de fonctionnement en vue de régulariser un reliquat d'amortissement à constater sur le budget assainissement :

Diminution du chapitre 011 (compte 60612) pour 100 €

Augmentation du chapitre 68 (compte 681) pour 100 €

② Mme le Maire informe que sur proposition du comptable public une décision du maire a été prise pour constater une provision pour créances douteuses d'un montant global de 45.23 € correspondant à 15% du montant total des titres émis pour lesquels la Trésorerie n'a pas encore pu obtenir le paiement.

INFORMATION DIVERSES

- Mme le Maire fait retour des nombreux compliments reçus issus des administrés quant aux nouvelles décorations de Noël installées sur la commune.
- M. Loïc BOUCHARD indique qu'une réunion est organisée le 12 décembre prochain pour les riverains des quartiers du Marand, de Palayer et du Mazard en vue de répondre aux diverses questions relatives au récent passage à sens unique. Il précise que la mise en place de ce changement de sens de circulation est toujours en phase de test.

- M. BOUCHARD indique que les travaux des Verchères se terminent et que les usagers sont très satisfaits de l'aménagement de cette voirie.
- M. BOUCHARD fait part des nombreuses incivilités rencontrées concernant les déjections canines retrouvées çà et là. Il précise qu'un arrêté de Mme le Maire prévoit la verbalisation du comportement négligeant des propriétaires à hauteur de 150 €.
- Le marché de Noël aura lieu place de l'église le vendredi 06 décembre 2024 à partir de 19h00
- Mme la députée, Blandine Brocard, a prévu de venir rencontrer les enfants de CM1/CM2 de l'école Maurice Gilardon ce vendredi 06 décembre dans la matinée pour échanger avec les enfants sur les fonctions des élus et sur les instances de l'état.
- Mme Michon, en charge du Conseil Municipal des Enfants, indique qu'une 1^{ère} réunion a eu lieu et que de nombreux projets ont été proposés par les enfants mais seuls quelques projets « réalisables » ont été retenus notamment l'organisation d'un concours de gâteaux parents/enfants. Les autres projets sélectionnés seront mis en place en cours d'année.
Le CME est composé de 8 « anciens » conseillers et 7 « nouveaux » élus ont intégré le groupe.
- Colis des anciens : le mode de distribution des colis change cette année. En effet, en lieu et place d'une distribution systématique au domicile des personnes concernées, les aînés sont conviés à venir récupérer leur colis le samedi 14 décembre matin à la mairie autour d'un café ; ce qui permettra des échanges conviviaux entre habitants. Les personnes ne pouvant pas se déplacer, un portage en main propre sera effectué.

La séance est levée à 20h35

Secrétaire de séance
Mme Laëticia PONGE



Mme le Maire
Mme Marie-Pierre TEYSSIER

